

/ BAISSÉ DES COTISATIONS ET AUGMENTATION DES PRESTATIONS CAMIEG

**CONSEIL SUPÉRIEUR DE
L'ÉNERGIE,
FO GARDE LE CAP ET
REVENDIQUE TOUJOURS
20 MILLIONS D'EUROS
D'AMÉLIORATION DE
PRESTATIONS !**



LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉNERGIE ÉTAIT APPELÉ LE 28 JANVIER À PRENDRE POSITION SUR DEUX PROJETS DE TEXTES CONCERNANT LA CAMIEG :

- **UN PROJET DE DÉCRET BAISSANT LA COTISATION DES ACTIFS DE 25 %.**
- **UN PROJET D'ARRÊTÉ AMÉLIORANT LES REMBOURSEMENTS POUR LES ACTIFS ET INACTIFS À HAUTEUR DE 15 MILLIONS D'EUROS.**

FO Énergie et Mines a d'abord retracé précisément le contexte dans lequel s'inscrivent ces mesures qui ont abouti à des excédents financiers de 400 M. Euros depuis 2007.

- FO a d'abord rappelé qu'elle avait contesté depuis l'origine la séparation en deux sections comptables distinctes entre les actifs et les inactifs. FO a rappelé son opposition à un tel mécanisme qui nie les principes de la Sécurité Sociale fondée sur la solidarité intergénérationnelle.
- FO a ensuite dénoncé l'attitude des employeurs, qui face à l'augmentation des réserves de la CAMIEG, ont choisi de faire des propositions inacceptables et non négociables en particulier au niveau de l'amélioration des prestations.

Le résultat, c'est que cet entêtement des employeurs nous a fait perdre près de 3 ans avec des conséquences désastreuses puisque le Gouvernement a décidé de prendre une partie des réserves des gaziers et électriciens.

En effet, **le gouvernement a tranché :**

1. Il a décidé de **prélever 65 % des réserves** de la section comptable des actifs! FO a de nouveau dénoncé cette spoliation des gaziers et électriciens qui correspond à un enrichissement sans cause au bénéfice du régime général. Pour FO, les salariés et les employeurs cotisent déjà au régime général et ce prélèvement revient à les faire cotiser deux fois.
2. Il a ensuite proposé de **baisser de 25 %** la cotisation des actifs à compter du 1^{er} février. FO a voté pour cette modification du décret (CFDT - CFE-CGC pour, CGT contre). Dans un contexte difficile pour le pouvoir d'achat, toute baisse de cotisation est bonne à prendre. Pour les salariés, le montant des cotisations passe de 0,97 % du salaire à 0,72 %.
3. Il a enfin proposé dans un arrêté d'**augmenter les remboursements** notamment en optique, dentaire et auditif à hauteur de 15 M€. Cela représente une nette progression par rapport aux premières propositions des employeurs qui étaient de 7 millions d'euros, chiffres acceptés alors par la CFE-CGC et la CFDT...

Pour autant, FO qui a toujours exprimé sa priorité en faveur de meilleurs remboursements en matière de santé, a rappelé qu'elle revendiquait 20 M€ et que cette demande était possible au regard des comptes de la CAMIEG.

Le ministère n'a d'ailleurs pas contredit en séance cette affirmation.

Dans la mesure où le Gouvernement a néanmoins refusé cette demande, FO s'est abstenue, CGT - CFDT - CFE - CGC ont voté pour.

Pour FO, l'insuffisante augmentation des prestations va générer de nouveaux excédents à l'horizon 2020 avec le risque de se les faire à nouveau confisquer.

Face à ce risque, nous avons pris nos responsabilités et nous continuons plus que jamais à revendiquer 20 M€ de remboursements supplémentaires!

Il est regrettable que cette revendication, qui est permise par l'état financier de notre régime, n'ait pas été portée par les autres organisations syndicales par un vote qui aurait pu peser sur le Gouvernement...